

## Réunion du Comité Syndical du 2 avril 2025

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 35**  
**Nombre de conseillers représentés : 2**  
**Nombre de votants : 37**

Convoqué le 18 mars 2025, le conseil syndical s'est réuni le 2 avril 2025 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME.

### 122<sup>e</sup> Séance

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Alain DEAT  
Madame Catherine FROMAGE  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Monsieur André MAGNOUX  
Madame Christine MANDON  
Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Stéphane PONCE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Bruno RESSOUCHE  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Vincent SOULIGNAC  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gilles VESCOVI  
Monsieur Jean PICHON



- En investissement un excédent de 1 233 622.40 € qui s'explique exclusivement par l'encaissement du solde des subventions régionales et européennes de la Voie verte. Sans cette opération le résultat serait proche de 0 (excédent de 80.5€). Sans l'opération voie verte qui in fine sera équilibrée, le résultat de clôture en investissement serait de 316 237.82 € au lieu de 941 573.19€.

En neutralisant le projet de voie verte, le résultat de clôture 2024 est quasiment stable par rapport au résultat de clôture 2023. Il est donc possible d'envisager sereinement l'année 2025, il convient, toutefois, de maintenir une gestion prudente permettant d'assumer l'augmentation des dépenses dans le cadre de la révision du SCoT.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- de donner acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif 2024, lequel peut se résumer conformément au tableau précédemment exposé ;
- de constater la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau précédemment exposé.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 3 avril 2025.  
Dominique ADENOT,  
Président.

